

SEANCE DU 28 JANVIER 2026

Objet :

Achat Mobilier
Ecole Elémentaire

N° : D - 2026 - 01 - 28 - 14

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	17

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, M. Didier MONTIER à M. Claude VIDAL

Absents : Mme et MM. Marie CHOLLET, Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL, Julien RIBES et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : Mme Françoise CRASSOUS.

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité d'acquérir du mobilier pour la nouvelle classe de l'école élémentaire.

Il propose l'acquisition de mobilier auprès de la Société Manutan pour un montant de 5 835.83 € TTC.

Et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
A l'unanimité des présents + 2 procurations,
APPROUVE l'acquisition de mobilier pour un montant de 5 835.83 € TTC
CHARGE Monsieur le Maire de lancer le bon de commande auprès de la Société Manutan et,
DIT que ce montant sera réglé sur le BP 2026 de la commune au C/2184-208.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,



Françoise CRASSOUS

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le
Et publication ou notification
Du
Le Maire :